



Rapport N° 44

29 janvier 2013

du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif à la votation cantonale du 25 novembre 2012

Nous avons l'honneur de vous soumettre un rapport sur la votation cantonale du 25 novembre 2012. A cette date, le peuple fribourgeois s'est rendu aux urnes pour se prononcer sur un objet, soit la loi du 7 février 2012 modifiant la loi sur l'énergie.

En application de l'article 27 al. 4 de la loi du 6 avril 2001 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), nous vous transmettons les résultats du scrutin et les actes relatifs à cette votation. Les résultats ont été donnés dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 27 novembre 2012 indiquant le résultat de la votation populaire cantonale du 25 novembre 2012 et publiés dans la *Feuille officielle* N° 48 du 30 novembre 2012.

Les résultats sont les suivants :

Loi du 7 février 2012 modifiant la loi sur l'énergie

> Electeurs inscrits:	188 482
	(dont Suisses et Suissesses de l'étranger: 4260)
> Votants:	54 770
> Bulletins blancs:	740
> Bulletins nuls:	174
> Bulletins valables:	53 856
> Participation:	29,06 %

La loi a été refusée par 27 332 non contre 26 524 oui.

Les recours ayant trait à la validité de cette votation devaient être adressés par écrit au Tribunal cantonal, dans le délai de dix jours dès la parution de l'arrêté dans la *Feuille officielle* (art. 152 al. 2 LEDP), soit jusqu'au lundi 10 décembre 2012. Aucun recours n'a été déposé.

Nous vous invitons à prendre acte de ce rapport.